

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 30 juin 2025, (légalement convoquée le 24 juin 2025) ; l'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-sept heures trente minutes, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, commune de Samois-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

**Délibérations examinées et approuvées par le Comité syndical
du SMICTOM le 07/07/2025**

Délibération n°2025-020

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025

Délibération n°2025-021

Admission en non-valeur et créances éteintes

Délibération n°2025-022

Approbation de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres pour le nouveau marché de fourniture, pose et maintenance de conteneurs pour la collecte en point d'apport volontaire des déchets ménagers

Délibération n°2025-023

Approbation du nouveau règlement de la redevance spéciale pour l'enlèvement et le traitement des déchets non-ménagers assimilés aux ordures ménagères

Délibération n°2025-024

Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Délibération n°2025-025

Approbation du rapport d'activité 2024